Chemin du Paillard
CS 70137 - SAINTINES
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BÛCHE CONFORT

FLAM'UP

Date de révision : 15/10/2025
Version N° : 08
Cette FDS remplace et annule les précédentes versions.

Précédente révision : 27/05/2021
Nombre total de pages : 9 pages
FDS N° : FDS FL 015

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateur de produit.

- **Forme du produit :** Mélange.
- **Nom générique :** BÛCHE.
- **Nom commercial & gencod :**
  - Bûche Confort FLAM'UP - 3 298 960 898 400.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

- **Utilisations identifiées :** Allume feux pour cheminées.
- **Utilisations déconseillées** : Non déterminées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

S.A.S FLAM'UP
SAINTINES - Chemin du Paillard - CS 70 137
60477 – COMPIEGNE CEDEX - FRANCE
Téléphone : 03.44.38.76.00 – Fax : 03.44.38.76.01
@ : flamup@flamup.fr – Site web : www.flamup.fr
Contacter le service QHSE.
Heures d'ouverture : de 8h30 à 17h00 du Lundi au Vendredi.

1.4. Numéro d'appel d'urgence.

PAYS	ORGANISME	SITE	N° D'URGENCE
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24, 7jours/7)
Belgique	Centre antipoison	-	070-245-245 (24h/24, 7jours/7)
Luxembourg	Centre antipoison	-	(+352)-8002-5500 (24h/24, 7jours/7)

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS.

Chemin du Paillard
CS 70137 - SAINTINES
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

- **Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis – voir la RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage.

- **Étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP] :** Non applicable.
- **Étiquetage conformément à la norme applicable :** Non applicable.

2.3. Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement 1907/2006 [REACH]. Étant donné le niveau actuel des connaissances, aucun autre danger n'a été déterminé.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1. Substances.

Non applicable.

3.2. Mélanges.

Dénomination	**GATSCH (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ**
N° CE	295-523-6
N° CAS	92062-09-4
Concentration en %	Entre 50% et 60%
Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Carc. 1B ; H350
N° d'enregistrement	01-2119487475-25-XXXX

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Mettre dans une position commode, garder au repos et au chaud. En cas de symptômes alarmants, consulter un médecin.
En cas d'ingestion :	Donner à la victime plusieurs verres d'eau à boire. Ne rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Si nécessaire, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux :	Consulter un médecin dès l'apparition de symptômes alarmants.
En cas d'irritation de la peau et/ou de symptômes alarmants :	Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Le contact avec la peau et les yeux peut provoquer des irritations.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de problèmes de santé, consulter un médecin ou un centre toxicologique, leur transmettre les informations indiquées dans la fiche de données de sécurité. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Chemin du Paillard
CS 70137 - SAINTINES
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction conseillés :	Jet d'eau dispersé, mousse extinctrice, poudres d'extinction, dioxyde de carbone (CO_2).
Moyens d'extinction déconseillés :	Jet d'eau compact.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Produit inflammable. Pendant la combustion du produit, d'autres produits dangereux peuvent être générés : de l'oxyde de carbone ou des oxydes d'azote. Eviter l'inhalation des produits de combustion parce qu'ils peuvent être dangereux pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers.

Instructions de lutte contre l'incendie :	Les récipients exposés au feu ou à de fortes températures doivent être refroidis avec de l'eau et, si possible, évacué de la zone de danger. Les eaux d'extinction doivent être traitées comme un polluant dangereux et collectées dans des récipients séparés.
Protection en cas d'incendie :	Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

- **Pour les non-secouristes :** Il faut limiter l'accès des tiers à la zone d'accident jusqu'à ce que le produit ait été complètement éliminé. Porter un équipement de protection personnel approprié. Garantir une ventilation adéquate. Éviter toute source d'inflammation.
- **Pour les secouristes :** Porter un équipement de protection personnel approprié. Garantir une ventilation adéquate. Éviter toute source d'inflammation. Pour les pompiers, voir la RUBRIQUE 5.3.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Préserver les puisards. Eviter la contamination des eaux de surface et du sol. En cas d'une grave contamination du milieu, en informer les autorités administratives appropriées, ainsi que les organismes de surveillance et de secours appropriés. Les récipients usés doivent être envoyés aux entreprises autorisées à les traiter et à les éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Préserver les récipients endommagés. Le produit déversé doit être recueilli mécaniquement. Le produit collecté doit être stocké dans un récipient de remplacement, qui sera lui aussi traité et éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques.

Voir la RUBRIQUE 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Chemin du Paillard
CS 70137 - SAINTINES
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

Au cours de la manipulation du produit : ne pas manger, ou boire, ne pas fumer ou prendre des médicaments. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Ne pas jeter dans les égouts. Garantir une ventilation adéquate. Eviter les sources d'inflammation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.
Placer dans des récipients bien fermés, correctement étiquetés conformément aux réglementations en vigueur. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker à une température inférieure à 45°C. Eviter tout contact avec les oxydants. Conserver à l'abri des rayons solaires et des sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).
Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.
Non applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition.
Les règles générales d'hygiène du travail sont applicables. Ne pas dépasser les concentrations limites d'exposition autorisées pour les produits dangereux sur le lieu de travail. Après le travail, laver et nettoyer la partie du corps qui a été en contact avec le produit et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ou prendre de médicaments sur le lieu de travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les remettre. Laver les mains et le visage avant de prendre une pause et après la manipulation du produit.

Protection des yeux et du visage :	Porter des protections oculaires et faciales appropriées. 
Protection de la peau :	Porter des gants de protection appropriés : gants de protection en caoutchouc, en nitrile ou en néoprène (selon la norme EN 374). 
Protection respiratoire :	Généralement, elle n'est pas exigée. En cas de vapeur, utiliser un masque de protection signalée par le symbole A ou AX (marron), ou tout autre équipement approprié. 
Dangers thermiques :	Pas d'équipement particulier requis.

Les différents équipements de protection personnelle doivent être conformes aux différentes normes en vigueur dans le pays. L'employeur est tenu de fournir tous les équipements personnels nécessaires et appropriés aux activités effectuées, incluant l'entretien et le nettoyage.
Les concentrations de matières dangereuses sur le lieu de travail doivent être contrôlées selon les méthodes d'essais en vigueur. La modalité, les méthodes, le type et la fréquence de ces tests et leurs mesures doivent être conformes aux normes en vigueur.
Contrôle de l'exposition environnementale : Empêcher que de grandes quantités de produit pénètre dans les nappes phréatiques, les égouts, les eaux usées et/ou le sol.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

- **État physique :** Solide.

Chemin du Paillard
CS 70137 - SAINTINES
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

- **Couleur :** Marron.
- **Odeur :** Légère odeur de paraffine.
- **Point de fusion / Point de congélation :** Pas de données disponibles.
- **Point d'ébullition / Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** Pas de données disponibles.
- **Inflammabilité :** Produit inflammable.
- **Limites inférieures et supérieures d'explosion :** Ne s'applique pas aux solides.
- **Point d'éclair :** > 220°C.
- **Température d'auto-inflammation :** Ne s'applique pas aux solides.
- **Température de décomposition :** Pas de données disponibles.
- **pH :** Pas de données disponibles.
- **Viscosité cinématique :** Ne s'applique pas aux solides.
- **Solubilité :** Insoluble dans l'eau.
- **Coefficient de partage n-octanol/eau :** Pas de données disponibles.
- **Pression de vapeur :** Pas de données disponibles.
- **Densité et/ou densité relative :** Pas de données disponibles.
- **Densité de vapeur relative :** Ne s'applique pas aux solides.
- **Caractéristiques des particules :** Pas de données disponibles.

9.2. Autres informations.

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1. Réactivité.

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, le produit peut réagir avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique.

Dans des conditions correctes de conservation, le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Non applicable.

10.4. Conditions à éviter.

Éviter le contact avec les sources de chaleur, les matériaux d'allumage.

10.5. Matières incompatibles.

Éviter le contact avec les oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Non connus.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008.

- **Toxicité aiguë :**

Chemin du Paillard
CS 70137 - SAINTINES
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

GATSCH (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ (N° de CAS : 92062-09-4)	
LD50, orale, rat :	> 5 000 mg/kg [OECD 401].
LD50, cutanée, lapin :	> 2000 mg/kg [OECD 402].

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur autres dangers.

- Le produit peut être irritant pour la peau en cas de contact.
- Le produit peut provoquer une irritation oculaire en cas de contact.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1. Toxicité.

GATSCH (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ (N° de CAS : 92062-09-4)	
LL50, poisson :	> 100 mg/L/96h.
EL50, algues :	≥ 100 mg/L/72h.
EL50, invertébrés:	> 10 000 mg/L/48h.
NOELR, invertébrés :	10 mg/l/21j.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Non attendue.

12.4. Mobilité dans le sol.

Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Chemin du Paillard
CS 70137 - SAINTINES
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

Non applicable.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas d'effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien car elle ne remplit pas les critères énoncés à la section du règlement (EU) N°2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes.

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

- **Élimination du produit :** Renvoyer à des entreprises compétentes dans des récipients correctement étiquetés pour les déchets dangereux.
- **Élimination de l'emballage :** Le produit et l'emballage salis sont considérés comme des déchets dangereux. L'emballage non nettoyable doit être éliminé de la même manière que le produit.
- **Informations pertinentes sur le traitement des déchets :** L'élimination des déchets doit toujours être conforme aux législations nationales et régionales en vigueur.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Les informations suivantes concernent les modes de transport par terre (ADR/RID), par mer (IMDG), par air (OAIC/IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification.

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU.

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport.

Non applicable.

14.4. Groupes d'emballages.

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Pendant la manipulation de la charge, il faut utiliser les mesures de protection individuelle citées à la RUBRIQUE 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instructions de l'OMI.

Non concerné.

Chemin du Paillard
CS 70137 - SAINTINES
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1. Réglementations / Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.
- Classe ICPE : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune donnée concernant l'évaluation de la sécurité chimique de la substance n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS.

- **Indications des modifications :**

Mise à jour de la FDS pour être en conformité avec le règlement n°2020/878.
Indication en RUBRIQUE 1 que le produit est un mélange.

- **Abréviations et acronymes :**

CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage – (CE) 1272/2008.
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable.
REACH : Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des substances chimiques.
Carc. 1B : Cancérogénicité de catégorie 1B.
Ox. Sol. 1 : Matière solide comburante de catégorie 1.
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë de catégorie 4.
Aquatic Chronic 2 : Danger pour l'environnement de catégorie 2.
Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée de catégorie 1.
Flam. Sol. 1 : Solide inflammable de catégorie 1.
Aquatic Chronic. 3 : Dangereux pour l'environnement de catégorie 3.
LD50 : Dosé létale médiane pour 50% de la population testée.
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.
LL50 : Dose létale pour 50% de la population testée.
EL50 : Dose effective létale pour 50% de la population testée.
NOELR : Dose sans effet observé.
N° ONU : Numéro d'identification pour le transport des marchandises.
OMI : Organisation maritime internationale.
FDS : Fiche de données de sécurité.

- **Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Classification conformément au règlement CE/1272/2008	Méthodes de classification
Carc. 1B ; H350	D'après les données du fabricant

- **Mentions de danger (H) et/ou conseils de prudence (P) pertinents :**

Chemin du Paillard
CS 70137 - SAINTINES
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

H350 – Peut provoquer le cancer.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

- **Informations supplémentaires :**

Le but de cette fiche de données de sécurité est d'aider l'utilisateur lors de la manipulation du produit. Les informations dans cette FDS sont présentées selon les données actuellement connues du produit, selon l'expérience et le savoir-faire du fabricant dans ce domaine. Ces informations ne sont pas exhaustives et ne doivent pas empêcher l'utilisateur de respecter les règles d'utilisation du produit ainsi que les normes légales en vigueur dans ce domaine.